Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213502909-20261023-D_2026_61-DE

COMMUNE DE SAINT MALON SUR MEL
14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02.99.07.57.22
Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr
http://www.saintmalonsurmel.fr/

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 OCTOBRE 2026

Date de convocation : 12 octobre 2026
Conseillers en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Michel GUÉRIN, Maire.

Étaient présents : Mme Séverine THOMAS, M. Claude PAUTONNIER, adjoints
Et les conseillers suivants : M. Michel AUGET, Mme Nolwenn BORDIER, M. Ronan CRÉPIN, Mme Cynthia DENION, Mme Colombe JOUIS-SHAFI, M. Pascal ROUILLE, M. Sébastien VAUCLIN et Mme Lola VERA.

Excusés : Mme Nathalie BOUGEARD, Mme Laurette DEBRAND et M. Vincent HUBY.

Pouvoirs : Nathalie BOUGEARD à Séverine THOMAS, Laurette DEBRAND à Claude PAUTONNIER et Vincent HUBY à Michel GUÉRIN.

Secrétaire de séance : Mme Colombe JOUIS-SHAFI.

2026-61 – RÉHABILITATION D'UN COMMERCE MULTI-SERVICES SITUÉ 8-10 PLACE DE L'ÉGLISE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Considérant la possibilité de demander des subventions au titre du Fond Leader pour les travaux sur la partie commerce ;

APRES avoir entendu l'exposé de Madame THOMAS Séverine, 1ère adjointe ;

Il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter une subvention auprès du Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande au titre du Fonds Leader à hauteur de 75 000 €, suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES en € HT		RECETTES en €	
Maître d'œuvre	44 281,60 €	Fond Leader	75 000,00 €
Études complémentaires	6 759,68 €	Etat	78 540,00 €
Travaux	577 005,14 €	Région	82 688,78 €
		Département - AC	112 200,00 €
		Département - CDST	88 226,60 €
		CCSMM - FDC	9 640,22 €
		Autofinancement	181 750,82 €
TOTAL	628 046,42 €	TOTAL	628 046,42 €

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213502909-20261023-D_2026_61-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- SOLLICITE une subvention auprès du Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande, au titre du Fond Leader à hauteur de 75 000 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la demande de cette subvention.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michel GUÉRIN